

- Un sac étanche pour y conditionner les filtres usagés dans le cas du remplacement. Les informations de l'INRS indiquent que la durée de vie de la matière virale n'excède pas quelques heures, donc, si le sac plastique est gardé fermé étanche pendant quelques semaines il pourra être détruit selon les procédures habituelles avant COVID-19.

Les opérations suivantes doivent être effectuées au niveau des systèmes :

- Pulvérisation sur les surfaces d'échange intérieur, du bac à condensats et des filtres s'ils ne sont pas changés selon les préconisations du fabricant.
- L'intérieur du caisson de traitement d'air peut être nettoyé avec la solution liquide désinfectante et virucide selon les préconisations du fabricant.

7. Existe-t-il des filtres efficaces contre le COVID-19 que l'on peut installer dans les systèmes de climatisation pour éviter une éventuelle contamination ?

Par mesure de précaution, les autorités de santé et les professionnels recommandent un nettoyage et un remplacement régulier des filtres selon les fréquences et conditions prévues par les fabricants.

Certaines démarches commerciales offensives en cours proposent des solutions promettant une filtration de l'air spécial COVID-19. En l'état de la connaissance actuelle du virus, aucun professionnel n'est en mesure de s'engager sur l'efficacité d'un filtre spécifiquement sur le COVID-19.

8. Quelle est l'efficacité des lampes UV sur le COVID-19 ?

L'efficacité des lampes UV (type UVC pour les virus) a été démontrée pour le traitement des virus mais, à ce jour, elle n'aurait pas été prouvée de façon spécifique pour le COVID-19.

Pour information concernant les « Epurateurs d'air », la certification NF (NF-536) permet de tester l'efficacité et de connaître les caractéristiques des produits qui sont disponibles auprès du fabricant :

- Débits d'air
- Niveaux de puissance acoustique
- Puissances électriques absorbées
- Valeurs minimales et maximales de débit d'air épuré initial pour les catégories de polluants vis-à-vis desquelles une efficacité est déclarée
- Valeurs minimales et maximales de surface de pièce recommandée pour les catégories de polluants vis-à-vis desquelles une efficacité est déclarée
- Ratio entre la valeur maximale de débit d'air épuré initial et la puissance électrique absorbée